

Court File Number

(Name of court)

CFSA s. 54 Endorsement Sheet

at Court office address

Applicant(s)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Respondent(s)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Children's Lawyer (if applicable)

Name & address of Children's Lawyer's agent — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any) and name of person represented.

Child and Family Services Act (CFSA) Section 54 Endorsement Sheet

Order to go as follows:

- 1. (Name of assessor) shall conduct an assessment in this case pursuant to s. 54 of the Child and Family Services Act.
2. (Name of assessor) shall complete and file the assessment report by (date), unless, on motion, this court extends the time for completion.
3. The following person(s) will be assessed: (name(s) of person/people, including children, if any, to be assessed)
4. The assessment is necessary for the following specific reasons:
5. The court requests that the assessor address the following question(s): (Check applicable boxes)
[] The parenting capabilities of the following person(s): (insert name(s) of proposed caregivers and participants in the child's plan of care)

including those attributes, skills and abilities most relevant to the following child protection concerns:

(Nom du tribunal)

Page d'inscription aux termes de l'art. 54 de la LSEF

situé(e) au Adresse du greffe du tribunal

Requérant(e)(s)

Nom complet et adresse de la signification — numéro civique et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse courriel (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro civique et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse courriel (le cas échéant).

Intimé(e)(s)

Nom complet et adresse de la signification — numéro civique et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse courriel (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro civique et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse courriel (le cas échéant).

Avocat(e) des enfants (le cas échéant)

Nom et adresse de l'agent de l'avocat(e) des enfants — numéro civique et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse courriel (le cas échéant) et nom de la personne représentée.

Page d'inscription aux termes de l'article 54 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF)

Ordonnance de procéder ainsi :

- 1. (Nom de l'évaluateur) effectuera une évaluation dans l'affaire en instance aux termes de l'article 54 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille.
2. (Nom de l'évaluateur) terminera et déposera le rapport d'évaluation avant le (date), à moins que le tribunal, sur présentation d'une motion, ne prolonge le délai accordé.
3. La ou les personne(s) suivante(s) sera (seront) évalué(e) : (nom(s) de la ou des personne(s) à évaluer, y compris des enfants, le cas échéant)

4. L'évaluation est nécessaire pour les raisons précises suivantes :

5. Le tribunal ordonne que l'évaluateur examine la ou les question(s) suivantes) : (Cocher les cases pertinentes)

Les compétences parentales de la ou des personne(s) suivante(s) : (insérer le(s) nom(s) du, de la ou des soignant(e)(s) et participant(e)(s) au programme de soins de l'enfant)

y compris les attributs, les compétences et les capacités les plus pertinents en ce qui concerne les préoccupations suivantes liées à la protection de l'enfant :

Court File Number

Whether the following person(s) (insert name(s) of proposed caregivers and participants in the child's plan of care)

.....
.....
has/have any psychiatric, psychological or other disorder or condition that may impact upon his or her ability to care for the child.

The nature of the child/children's (name(s) of child(ren))
attachment to the following person(s)
and the possible effects on the child of continuing or severing that relationship.

The psychological functioning and developmental needs of the following child(ren), including any vulnerabilities and special needs:

The current and potential abilities of the following person(s) (insert name(s))
.....
.....
to meet the needs of the child(ren), including an evaluation of the relationship between the above named persons and the child(ren): (insert name(s) of child(ren))
.....
.....

The need for and likelihood of success of clinical interventions for observed problems.

Other: (specify)
.....
.....

6. The following questions specifically require recommendations:

7. (Name of assessor) shall otherwise
make recommendations as he/she feels appropriate, except as follows: (specify if there are any issues or topics about which the assessor should not make recommendations)
.....
.....

8. The assessment report shall include the following:

- a) A resume of the assessor outlining
 - i) the assessor's academic and professional qualifications and credentials, including any publications relevant to the questions being addressed;
 - ii) information regarding the type and number of assessments previously conducted by the assessor.
- b) A schedule setting out
 - i) a summary of the instructions received, whether written or oral;
 - ii) a list of the questions upon which an opinion is sought; and
 - iii) a list of the materials provided and considered.

- La question de savoir si la ou les personne(s) suivante(s) (*insérer le(s) nom(s) du, de la ou des soignant(e)(s) et participant(e)(s) au programme de soins de l'enfant*)

.....
.....
a ou ont un trouble ou un état psychiatrique, psychologique ou autre qui peut avoir des répercussions sur sa ou leur capacité de fournir des soins à l'enfant.

- La nature de l'attachement de l'enfant ou des enfants (*nom(s) de l'enfant ou des enfants*)

.....
à la personne ou aux personnes suivante(s)
et les effets possibles sur l'enfant d'une continuation ou d'une rupture de cette relation.

- Le fonctionnement psychologique du ou des enfant(s) suivant(s), y compris ses ou leurs vulnérabilités et besoins particuliers:

- Les capacités existantes et éventuelles de la ou des personne(s) suivante(s) (*insérer le ou les nom(s)*)

.....
de répondre aux besoins de l'enfant ou des enfants, y compris une évaluation de la relation qui existe entre les personnes nommées ci-dessus et l'enfant, ou les enfants : (*insérer le(s) nom(s) de l'enfant ou des enfants*)

- Le besoin d'interventions cliniques à l'égard des problèmes observés et les probabilités qu'elles réussissent.

- Autre : (*préciser*)

6. Tout particulièrement, les questions suivantes nécessitent des recommandations :

7. (*Nom de l'évaluateur*) fera par ailleurs
les recommandations qu'il juge pertinentes, avec les exceptions suivantes : (*préciser s'il y a des sujets ou questions à propos desquels l'évaluateur ne devrait pas émettre de recommandations*)

8. Le rapport d'évaluation comprend ce qui suit :

- a) Un curriculum vitae de l'évaluateur indiquant ce qui suit
 - i) ses certificats d'études, ses qualités professionnelles et ses titres, y compris tout texte qu'il a publié et qui se rapporte aux questions qui ont été examinées,
 - ii) les renseignements concernant le type et le nombre d'évaluations auxquelles il a procédé dans le passé.
- b) Une annexe énonçant ce qui suit :
 - i) un résumé des instructions reçues, sous forme écrite ou orale;
 - ii) une liste des questions sur lesquelles un avis est demandé,
 - iii) une liste des documents fournis et examinés.

- c) A schedule setting out the methodology used in carrying out the assessment, including the interviews, observations, measurements, examinations and tests, and whether or not they were conducted or carried out under the assessor's supervision.
- d) The reasons and factual basis for any conclusions drawn by the assessor.
- e) A direct response to the questions presented to the assessor in the assessment order, or an explanation of why these questions could not be addressed.
- f) Recommendations where these were required, or an explanation of why recommendations could not be made.
9. The parties shall agree on the initial documentation to be sent to the assessor and shall send it to the assessor no later than ten days from the date of this order. These documents shall include, but are not limited to:
- a) Contact information (address, telephone number(s) and email address, if any) for all parties and counsel; and
- b) A summary of past and present clinical interventions for the child(ren) and any persons to be assessed, including the names of any clinicians or centres with whom the parties and child(ren) have had involvement.
10. The parties and counsel are responsible for ensuring that the assessor is advised of any change in information that might affect the ability of the assessor to contact the parties.
11. Within 7 days of the making of this order, *(name of party or parties)* _____ shall sign the necessary consents to permit *(name of assessor)* _____ to obtain the following records: *(specify as applicable: criminal record checks, police records, records of a specific medical treatment centre, psychological records, psychiatric records, medical records etc.)*
- _____
- _____
12. *(Name of party)* _____ shall be responsible for ensuring that the above named records are provided to the assessor in a timely fashion.
13. Each party, through counsel where applicable, shall be entitled to provide such further documentary information to *(name of assessor)* _____ as deemed relevant, provided that all other parties shall be provided with copies of the same documents.
14. If the assessor requires clarification or further direction during the course of assessment process, he/she shall send a letter to all parties and counsel explaining the issues and seeking clarification. If the parties are not able to resolve any issues, they may bring a motion seeking further direction of the court.
15. *(Name of assessor)* _____ shall not communicate directly with any counsel other than for scheduling matters, except with the express consent of all counsel, or the parties if they are not represented.
16. The parties shall provide such further consents for the exchange of information as may be requested by the assessor.
17. The parties shall be responsible for payment of the assessment as follows: *(indicate which party or parties will be paying for the assessment, in what proportion or in what amount, including any amount in excess of an estimated amount, if appropriate)*
- _____
- _____
- _____

This payment does not include payment for attendance by the assessor at any future court appearance. If the parties are unable to determine which party will pay for the assessor to attend court as necessary, the parties may seek further direction from the court.

- c) Une annexe énonçant la méthodologie de l'évaluation, y compris les entretiens, les observations, les mesures, les examens et les tests tenus ou effectués, et s'ils l'ont été sous la surveillance de l'évaluateur.
 - d) Les motifs et la base des faits des conclusions tirées par l'évaluateur.
 - e) Une réponse directe aux questions présentées à l'évaluateur dans l'ordonnance portant sur l'évaluation, ou les motifs pour lesquels ces questions n'ont pu être examinées.
 - f) Des recommandations, lorsque le rapport d'évaluation devait en contenir, ou les motifs pour lesquels des recommandations n'ont pu être faites.
9. Les parties s'entendront sur la documentation initiale à envoyer à l'évaluateur et la feront parvenir à l'évaluateur dans les dix jours de la présente ordonnance. À titre indicatif, mais non exhaustif, ces documents incluront :
- a) Les coordonnées (adresse, numéro(s) de téléphone et adresse courriel, le cas échéant) de toutes les parties et de leurs avocats,
 - b) Un résumé des interventions cliniques passées et actuelles ayant comme objet le ou les enfant(s) et toute personne à évaluer, y compris les noms des cliniciens ou des centres auxquels ont eu affaire les parties et l'enfant, ou les enfants.
10. Il incombe aux parties et aux avocats de veiller à ce que l'évaluateur soit avisé de tout changement des renseignements qui pourrait affecter la capacité de l'évaluateur à communiquer avec les parties.
11. Dans les 7 jours de l'émission de la présente ordonnance, *(nom de la partie ou des parties)*

_____ donnera les consentements nécessaires pour permettre à *(nom de l'évaluateur)*

_____ d'obtenir les dossiers suivants : *(préciser selon le cas : vérification du casier judiciaire, relevés judiciaires, dossiers d'un centre de traitement médical en particulier, dossiers psychologiques, dossiers psychiatriques, dossiers médicaux, etc.)*

12. *(Nom de la partie)* _____ sera responsable de veiller à ce que les dossiers nommés ci-dessus soient fournis promptement à l'évaluateur.
13. Chaque partie, par le biais d'un avocat, s'il y a lieu, aura le droit de fournir à *(nom de l'évaluateur)* _____ toute autre information documentaire jugée pertinente, pourvu que des copies des mêmes documents soient fournies à toutes les autres parties.
14. Si l'évaluateur a besoin d'éclaircissements ou d'autres instructions pendant le processus d'évaluation, il enverra à toutes les parties et à l'avocat une lettre expliquant les questions et demandant des éclaircissements. Si les parties ne sont pas en mesure de régler certaines questions, elles peuvent présenter une motion pour demander au tribunal de plus amples instructions.
15. *(Nom de l'évaluateur)* _____ ne communiquera pas directement avec un avocat, sauf pour des questions de mise au rôle ou d'établissement d'un calendrier ou horaire, à moins de consentement explicite écrit de tous les avocats, ou des parties, si elles ne sont pas représentées..
16. Les parties fourniront d'autres consentements à l'échange d'information que l'évaluateur pourrait demander, le cas échéant.
17. Il incombe aux parties de payer l'évaluation selon les modalités suivantes : *(indiquer laquelle ou lesquelles des parties paieront l'évaluation, dans quelle proportion ou quel montant, y compris, le cas échéant, tout montant excédentaire à un montant estimé)*

_____ Ce paiement n'inclut pas le paiement pour la présence de l'évaluateur à d'autres comparutions devant les tribunaux. Si les parties ne sont pas en mesure de déterminer la partie qui paiera, selon les besoins, pour la présence de l'évaluateur au tribunal, les parties peuvent demander au tribunal de plus amples instructions.

Court File Number

18. If, during the course of the assessment, *(name of assessor)* wishes to have the opportunity to observe any of the parties interacting with the child(ren) and such contact would violate the existing access order, the parties shall bring a motion before the court requesting that the access order be modified to accommodate the assessment.

19. *(Name of party)* shall provide
(name of assessor) with a copy of this order, section 54 of the *Child and Family Services Act* and the regulation (O. Reg. 25/07).

20. The additional terms attached as Schedule A. *(complete only if applicable)*

.....
Date

.....
Judge

18. Si, durant l'évaluation, (*nom de l'évaluateur*)
souhaite avoir l'occasion d'observer n'importe laquelle des parties en train d'interagir avec l'enfant, ou avec les enfants, et que pareil contact contreviendrait à une ordonnance de droit de visite existante, les parties présenteront au tribunal une motion pour faire modifier l'ordonnance de droit de visite de façon à permettre l'évaluation.
19. (*Nom de la partie*) fournira à
(*nom de l'évaluateur*) une copie de
la présente ordonnance, de l'article 54 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* et du règlement (Règ. O. 25/07).
20. Les modalités supplémentaires ci-jointes dans l'Annexe A. (*remplir, le cas échéant*)

.....
Date

.....
Juge